



1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Kaufmann/Kauffrau für Digitalisierungsmanagement**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de
Commercial/Commerciale en gestion de la numérisation**

(1) cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Analyse de processus de travail, opérationnels et de création de valeur
- Détermination des besoins en informations et mise à disposition de données
- Développement numérique de modèles d'activité
- Préparation et rédaction de contrats
- Planification et réalisation d'achats
- Recours aux instruments du pilotage et du contrôle commerciaux
- Mise en œuvre des objectifs de protection de la sécurité des données
- Respect des déterminations relatives à la protection des données et à d'autres droits de protection
- Planification, préparation et exécution de tâches en accord avec les processus opérationnels et les prestations du client
- Information et conseil des clientes et clients
- Évaluation de systèmes informatiques courants et de solutions client spécifiques
- Développement, réalisation et suivi de solutions informatiques
- Mise en œuvre et documentation de mesures d'assurance qualité
- Implémentation, intégration et contrôle de mesures relatives à la sécurité informatique et à la protection des données
- Fourniture des prestations et clôtures d'ordres.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Ils/elles sont spécialisés dans le traitement de données et de processus, dans une perspective économique et liée à la gestion d'entreprise. Ils/elles mettent à disposition des informations et des connaissances, en vue de tirer profit de la numérisation croissante sur le plan économique ; ils/elles gèrent la numérisation de processus au niveau opérationnel.

(1) cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*)Explication

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT	
Nom et statut de l'organisme du certificateur Chambre de Commerce et d'Industrie	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat Chambre de Commerce et d'Industrie
Niveau (national ou international) du certificat ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BAnz AT] du 20 novembre 2013 B2)	Système de notation / conditions d'octroi 100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.
Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant Spécialiste certifié·e en développement logiciel, Spécialiste certifié·e en intégration de systèmes et mise en réseau, Spécialiste certifié·e en développement logiciel, Spécialiste certifié·e en analyse des données, Spécialiste certifié·e en sécurité des informations, Licence professionnelle en TI, certifiée Gestionnaire d'entreprise (diplôme d'État), Technicien/Technicienne (diplôme d'État)	Accords internationaux Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche et le Suisse des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.
Base légale du certificat Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Commercial/Commerciale en gestion de la numérisation en date du 28.02.2020 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I Nr 9, p 290) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 13.12.2019	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÉS À LA CERTIFICATION	
	Examen de fin d'études auprès du service responsable: 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise/ en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
Informations supplémentaires	
Accès:	les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général
Durée de la formation :	3 ans.
Système de formation « en alternance » :	Les connaissances, les techniques et les compétences transmises dans un métier d'apprentissage se basent sur les exigences habituelles rencontrées lors des processus de travail et préparent aussi bien à une activité professionnelle concrète qu'à la poursuite de la qualification. Formation en entreprise et en école : La formation a lieu pour trois quarts du temps en entreprise. Les apprentis et apprenties y acquièrent des compétences liées à la pratique, dans un environnement de travail concret. L'autre quart du temps est passé en école professionnelle, où le contenu de l'enseignement, à la fois professionnel et général, est transmis en connexion avec le métier d'apprentissage.
Vous trouverez des informations supplémentaires à : www.berufenet.de www.europass-info.de	